

Annexe 5

Résolutions municipales

Municipalité de



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Siméon lors de la séance ordinaire tenue le 02 octobre 2000 à la salle communautaire de Saint-Siméon.

Sont présent(e)s et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Guy Poirier;

Les conseiller(e)s Royal Poirier, Denis Gauthier, Charles-Eugène Roussel de même que la conseillère Francine L'Abbé.

2000-10-02-08 Projet de stabilisation des berges par le Ministère des Transports et projet de promenade piétonnière

Attendu que le Ministère des Transports du Québec envisage le prolongement des ouvrages de protection le long de la route 132 et que ce projet répondrait aux attentes de la Municipalité de Saint-Siméon à cet effet;

Il est proposé par Monsieur Charles-Eugène Roussel, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Siméon donne son accord au projet du Ministère des Transports du Québec qui vise la construction de deux segments de protection; l'un d'une longueur de 600 mètres devant être réalisé à très court terme, un second de 540 mètres devant être réalisé à moyen terme, afin de protéger les abords des remblais du pont étagé.

La Municipalité de Saint-Siméon est, de plus, favorable à un projet qui viserait la mise en valeur de la zone côtière par la création d'une promenade piétonnière sur l'empierrement et le long d'un segment totalisant environ 1.6 kilomètres. La Municipalité envisagera une participation à cet effet tant au niveau de la conception que du financement.

La Municipalité de Saint-Siméon souhaite que ces travaux de stabilisation soient réalisés dans les meilleurs délais.

Certifié ce 05 octobre 2000


Jean-Pierre Gauthier
Secrétaire-trésorier



Monsieur Victor Bérubé, ing. chef
Service inventaire et plan
Ministère des transports
92, 2^e rue Ouest, local 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Objet: Projet de stabilisation des berges / Ville de Bonaventure

Monsieur,

Pour faire suite à notre rencontre du 18 septembre dernier en ce qui concerne votre projet de stabilisation des berges pour la partie du littoral situé dans la ville de Bonaventure, nous vous informons par la présente que les membres du Conseil municipal sont en faveur de tels aménagements.

Parmi les secteurs d'intervention projetés, celui qui retient principalement notre attention et à laquelle nous serions prêts à être partenaire avec le Ministère des transports au plan d'aménagement, est celui de la deuxième zone décrite à la proposition, soit la zone touristique de la municipalité qui concerne les 300 mètres à l'ouest du commerce «Le Château Blanc». Idéalement, ce que nous souhaiterions, c'est que le remplacement de l'empierrement actuel pourrait se prolonger jusqu'à l'extrémité ouest du trottoir de béton existant par une structure en bois.

Ce projet devient très intéressant pour notre municipalité, puisque nous sommes présentement à réaliser, en collaboration avec la firme Pesca Environnement inc., un plan d'aménagement récréo-touristique visant en autre, ce secteur de la ville.

Nous vous assurons de notre intérêt à ce projet et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le secrétaire-trésorier



Claude Desbiens

CD/rr

c.c. Monsieur Louis Bélanger, ing. MTQ